

Sept mille propriétaires de forêts :

Environnement. L'enjeu de la filière bois est colossal pour la forêt du Pilat et le massif en général. Un appel est lancé aux propriétaires afin qu'ils se mobilisent et apprennent la gestion durable de leurs terres.

Jacques Grenot est le président du groupement des sylviculteurs du massif du Pilat. Une structure qui regroupe 620 propriétaires de forêts privées. Les plus « petits » propriétaires possèdent 2 000 m² de forêt. Les plus « gros », deux familles du Pilat, concentrent chacune 1 500 et 2 000 hectares...

Mais les propriétaires de forêts dans le Pilat, sont bien plus nombreux que ça... Autour de 7 000 ! Et le groupement que préside Jacques Grenot représente « seulement » 8 000 ha sur les 35 000 ha de forêt privée... Autant dire que l'enjeu économique du bois est pour le moins important... Car pour ces propriétaires, la forêt est un patrimoine qu'il faut entretenir, gérer et surtout faire fructifier.

Aujourd'hui, la forêt du Pilat produit en accroissement naturel, 300 000 m³ de bois. Mais seul, un tiers est prélevé, s'inquiète Jacques Grenot. Les raisons : beaucoup de propriétaires ne gèrent pas leurs parcelles et

laissent pousser les arbres qui finissent par s'abîmer ; certains massifs sont aussi mal desservis en routes forestières, augmentant considérablement les coûts d'exploitation pour aller prélever les arbres et enfin, 10 % de forêts seraient « sans maître », c'est-à-dire sans propriétaire.

Des scieries de toute la région Rhône-Alpes s'approvisionnent dans le Pilat

Pourtant, le bois du massif du Pilat est très prisé. Un bois utilisé essentiellement dans la construction, pour les charpentes. À tel point, que de très grosses scieries, au-delà des frontières de la Loire, s'approvisionnent ici. Des scieries de l'Ain, de l'Isère, du Rhône.

Ce que voudrait Jacques Grenot, c'est valoriser au maximum la production de cette richesse locale. « Mon

rêve serait de rassembler le maximum d'acteurs pour monter une chaîne d'aboutage destinée à transformer le bois en produit fini pour la construction », explique-t-il.

L'enjeu de la filière bois est colossal pour la forêt du Pilat et pour le massif, de façon générale.

Pour Jacques Grenot, il est urgent de mobiliser tous les acteurs pour former les propriétaires forestiers à la gestion durable de la forêt, mais aussi pour construire des routes forestières accessibles aux grumiers, pour aller extraire le bois dans les endroits les plus inaccessibles. Plus facile à dire qu'à faire : il y a cinq ans, une route de ce type, longue de 6,5 km, a vu le jour près du Bessat après avoir recueilli la signature de 189 propriétaires forestiers pour sa réalisation ! Mais Jacques Grenot ne baisse pas les bras. Il veut regrouper cette année les propriétaires pour faire une énorme coupe et mettre sur le marché 500 et 1 000 m³ de bois, ce qui permettrait de donner du travail à des scieurs, des bûcheurs... Et dans un même temps abaisser les coûts d'exploitation. ■

Frédéric Paillas



Un nouvel outil pour comprendre la forêt

Pédagogie. Depuis quelques semaines, le Martelloscope vient d'ouvrir à Pélussin.

À quelques encablures du parc Pil'Aventure à Pélussin, l'ONF a créé sur une parcelle de 5 000 m², le premier Martelloscope de la Loire. Il s'agit d'un outil pédagogique destiné aux professionnels pour les sensibiliser à la gestion de la forêt et aux enjeux forestiers.

Pour chacun des 400 arbres de cette parcelle, les agents de l'ONF ont mesuré son volume, sa valeur financière ou encore sa valeur écologique grâce à un protocole scientifique. Les visiteurs, qu'ils soient pour l'instant propriétaires forestiers ou gestionnaires de forêts privées ou publiques, peuvent choisir les arbres à couper. À l'issue de la visite, un logiciel permet de simuler l'impact qu'aurait eu cette coupe virtuelle en terme de rentabilité économique, d'impact environnemental



■ Le Martelloscope est un outil pédagogique pour sensibiliser à la gestion de la forêt. Un logiciel permet de simuler, de manière virtuelle, l'impact qu'aurait eu une coupe. Photo Parc du Pilat

ou encore de sécurité. Ouvert récemment, ce Martelloscope devrait être

accessible prochainement aux scolaires et au grand public. ■

300 000 m³

C'est la quantité de bois produite par la forêt du Pilat. Seulement un tiers est prélevé. Avec plus de 25 000 hectares, la forêt occupe près de 50 % de l'espace rural du Pilat, faisant ainsi de ce massif la région forestière la plus boisée de la Loire.

Couvrant souvent moins de 20 % du territoire des communes des contreforts du Jarez et du piedmont rhodanien, la forêt devient très présente dans les communes de montagne, sur les reliefs et le plateau de Saint-Genest-Malifaux. Ainsi, certaines d'entre elles (Le Bessat, Colombier, Doizieux, St-Etienne Rochetaillée et Tarentaise) ont un taux de boisement supérieur à 50 %.

Source : Groupement des sylviculteurs du Pilat

Repères

Une dynamique économique

La filière forêt bois permet de maintenir des emplois dans les secteurs ruraux. Elle est constituée d'un tissu de petites entreprises, une centaine, qui emploient 220 salariés environ.

Le bois du Pilat est d'une excellente qualité, en particulier pour le sapin pectiné qui se prête bien à des utilisations en

charpente et en structure.

Le bois de douglas fait également l'objet d'une demande en forte croissance.

Les essences feuillues (hêtre, châtaignier, merisier) mériteraient d'être davantage valorisées. En effet, dans les stations les plus favorables, une sylviculture appropriée permettrait de produire du bois pour des utilisations nobles, en ameublement et ébénisterie.

Les enjeux économiques du bois

QUESTIONS A JEAN-PAUL MARTEL

Directeur d'Inter Forêt Bois 42

« Le bois du Pilat est un bois d'excellente qualité dans la construction »

Vous êtes l'un des grands spécialistes de la filière bois dans le département. Est-ce que le bois du Pilat est un bois intéressant ?
On aurait tendance à se lamenter sur la qualité de nos bois, comparativement à des bois venus d'ailleurs. Le bois du Pilat a ses spécificités, qui sont adaptées à une destination particulière. Le bois du Pilat est un bois d'excellente qualité pour faire de la charpente, de la construction. ■

C'est le principal débouché pour ce massif ?

C'est le débouché numéro 1. Dans cette forêt, il y a du bois destiné également à d'autres utilisations, comme l'emballage, avec un bois là encore d'excellente qualité, extrêmement normé.

Comment valoriser au mieux ce bois, à l'avenir ?

La demande du marché s'oriente vers des produits finis, de type bois reconstitué.

Il n'y a pas que le bois massif. On constate que l'on utilise de moins en moins de bois massif et de plus en plus de bois reconstitué, que ce soit pour la structure des bâtiments ou dans la menuiserie. Aujourd'hui, les professionnels de la construction portent leur préférence sur des produits en bois, dits industriels qui ont d'autres qualités et vont s'approvisionner en Allemagne, en Autriche. Je pense qu'il faut aller vers ce type de produits qui sont l'avenir.

Mais de quelle façon ?

Notre rôle, c'est d'accompagner les acteurs de la filière bois du Pilat dans cette démarche. Nous conduisons une expérimentation pour vérifier qu'il est possible de mettre sur le marché ces produits à haute valeur ajoutée. Nous conduisons cette expérimentation avec trois scieries et une menuiserie pour vérifier que techniquement, il est possible de

répondre à cette demande qui est visiblement de plus en plus forte.

Si les résultats sont probants, que se passera-t-il ?

Cela permettra aux scieurs de mettre sur le marché des produits à haute valeur ajoutée, de valoriser plus encore la matière première qu'est le bois et de s'ouvrir à d'autres marchés. Et ce sera une véritable chance pour le Pilat. On aime bien savoir ce que l'on mange. Et bien, c'est un peu la même chose dans la construction. Le consommateur a envie de savoir d'où viennent les matériaux utilisés. Les gens d'ici préfèrent un bois du Pilat qui contribue à faire vivre leur massif, qui contribue à valoriser leur environnement, plutôt qu'un bois d'importation.

Recueilli par
Frédéric Paillass



Photo d'archive Philippe Vacher

L'ONF gère 31 forêts publiques dans le Pilat



Photo DR

« Dans le Pilat, on ne passe pas par des coupes rases. Le bois est prélevé périodiquement à hauteur de 20 à 30 % du volume de bois sur pied »

Georges Odo
Responsable adjoint de l'ONF Loire

C'est l'ONF, l'Office national des forêts, qui gère les forêts publiques, forêts détenues, par les collectivités locales. Dans le Pilat, l'ONF gère 31 forêts qui appartiennent majoritairement aux communes, au Conseil général de la Loire (à Savaris) et au CHU de Saint-Etienne (vers Saint-Romain-les-Atheux). La plus grande forêt communale du Pilat est la propriété de la ville de Saint-Etienne : 720 hectares sur Le Bessat, Tarentaise et Rochetaillée. Suivie par celle de Pélussin (580 ha) et celle de Saint-Sauveur-en-Rue (515 ha). La plus petite est celle de Colombier (38 ha).

L'objectif, pour l'ONF, c'est la gestion de ces forêts et leur transmission. Une forêt qui compte 4 000 hectares dans le Pilat. Un chiffre bien supérieur à la moyenne départementale, explique Georges Odo, d'adjoint

du responsable Loire de l'ONF. « La moitié de la forêt publique du département se trouve dans le Pilat, poursuit M. Odo. Un secteur qui est géré par cinq agents patrimoniaux de l'ONF sur les neuf que compte l'ONF dans la Loire ». C'est dire son importance.

Le bois prélevé est vendu aux professionnels de la filière bois et les revenus sont versés aux collectivités propriétaires. L'ONF prend 10 % de frais de gestion sur le produit des ventes qui servent à financer l'activité annuelle des agents de l'ONF. Un montant qui ne couvre pas, bien sûr, le coût réel du travail.

L'ONF a également une mission de surveillance. Les agents sont assermentés ce qui leur permet de verbaliser les contrevenants dans le cadre de la circulation des véhicules motorisés. ■

F. P.

« C'est aux élus de faire des choix d'orientation pour leur forêt »

Guillaume Sabot, Technicien de l'ONF



Ce que l'État nous demande, c'est de mettre en œuvre le régime forestier. Pour cela, l'ONF élabore avec les communes ou les collectivités locales, un document de gestion qui sert de guide aux agents de l'Office national des forêts. Dans ce document, nous allons chercher à hiérarchiser les priorités, en fonction des différentes fonctionnalités de la forêt. Ce document est élaboré pour une durée qui oscille entre 12 et 18 ans.

Ces fonctionnalités sont la production de bois, la fonction récréative de la forêt pour accueillir le public ou encore la protection de la ressource naturelle, la protection des sols et de la ressource en eau, qui est un enjeu particulièrement important dans le Pilat. Il appartient aux élus, dans le cadre de leurs responsabilités, d'opérer les choix d'orientation et de prendre les décisions importantes de gestion. L'ONF a pour rôle de lui présenter les éléments constitutifs de ces choix, comme les contraintes techniques et financières et les moyens à mettre en œuvre qui s'imposent. Nous avons donc un rôle de conseil. Mais c'est bien la commune qui reste décisionnaire. Pour la forêt de Saint-Etienne, l'objectif est d'abord de protéger la ressource en eau. Pour Pélussin, par exemple, c'est la production de bois qui est mise en avant.

Notre travail est donc d'assurer une gestion forestière qui rende compatible l'ensemble de ces fonctionnalités, qu'elles soient économiques, environnementales, sociales et celles liées à la protection des risques naturels.

Ce régime forestier est le garant de la prise en compte de ces différents rôles. Il est donc tout à fait compatible avec la gestion environnementale des espaces naturels, l'accueil du public ou la chasse.